



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N° 5409 / 2024

Le Maire de la commune de Sainghin-en-Mélantois,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 44 et R 225,
Vu les articles L 131-2, L 131-3, L 131-4, L 184-13 du Code des communes,
Vu les arrêtés interministériels du 22/10/1963 modifiés et du 24/11/1967, relatifs à la circulation routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4e partie) approuvée par arrêté du 07 juin 1997,
Vu la demande de la société DS TRAVAUX située 140, Avenue Jean Lolive 93691 Pantin Cedex en vue d'effectuer des travaux sur Sainghin en Mélantois.
Vu la nécessité de prendre toutes les mesures utiles à la sécurité des piétons et automobilistes pendant la durée des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent arrêté autorise, la société DS TRAVAUX à effectuer des travaux de branchement électrique 617 rue de la Noyelle à Sainghin-en-Mélantois du 25 mars au 26 avril 2024.

ARTICLE 2 : La pose, la sécurité, l'entretien et l'éclairage de la signalisation de chantier seront effectués à la diligence et sous la responsabilité de la société DS TRAVAUX qui effectuera les travaux.

ARTICLE 3 : La circulation automobile sera limitée à 30km/h au droit des différents travaux. Le stationnement sera interdit au droit du chantier (15m de part et d'autre du chantier).

ARTICLE 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services, Les services de la MEL, la société DS TRAVAUX, Monsieur le Chef de Brigade Gendarmerie de Cysoing sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux lieux habituels.

Fait à Sainghin-en-Mélantois, le 18/03/2024

Le Maire,

Jacques DUCROCCQ

